



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°038-23 Location bouteilles de gaz – AIR LIQUIDE

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la location de bouteilles de gaz sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 2 entreprises par mail, en date du 20/02/2023 et l'analyse des offres réalisées à sa suite,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise AIR LIQUIDE pour un contrat de location de bouteilles de gaz,

DÉCIDE

Article 1 : De confier la location de bouteilles de gaz à AIR LIQUIDE, 2 allée du Piémont, CS 70219, 69808 Saint Priest Cedex, N° SIRET 31411950400012.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée 3 ans renouvelable tacitement à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 3 : Le coût annuel de la prestation est fixé à 396,58 € Hors Taxe (HT) soit 475,90 € TTC.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,

Le 02/03/2022

Le Maire,

Rémy ORHON



W
A



Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon

N° 138
Recu

06 FEB. 2023

Original: DSTU
Copies: France
Observations:

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

2 Allée du Piémont

CS 70219

69808 Saint Priest Cedex

☎ 09.70.25.00.00

✉ contact.alfi@airliquide.com

MAIRIE D'ANCENIS
PLACE FOCH
44150 ANCENIS

—
—
—
—

N° Compte Client : 10018560

N° Renouvellement : 14764289

Saint Priest, le 2 Février 2023

Objet : Renouvellement de votre convention Ecopass Air Liquide

Chère Cliente, Cher Client,

Votre convention de mise à disposition de bouteilles de gaz N°672279 arrive à échéance et se renouvellera à compter du 1/6/2023 pour une durée de 3 ans.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint votre convention en double exemplaire dont un à nous retourner daté et signé.

Sauf contrordre de votre part avant le 28 Février 2023, nous considérerons que les termes de ce renouvellement sont acceptés.

Vous recevrez la facture afférente au contrat renouvelé début Juin 2023 qui sera à régler à réception.

Contactez-nous pour toute modification éventuelle d'ordre administratif avant l'envoi de votre facture ou ajout d'un numéro de commande.

Le paiement de votre facture est possible :

. par CB, en vous connectant sur notre site internet : <https://mygas.airliquide.fr> et en vous munissant de vos n° client et n° renouvellement, indiqués ci-dessus.

. par virement bancaire, sur l'IBAN FR76 3000 4013 2800 0100 8732 604 au nom d'AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE en indiquant le numéro de facture et compte client.

Pour information, depuis le 30.06.2022, **les paiements par chèque ne sont plus acceptés**. En cas de besoin, vous pouvez contacter notre service client.

Pour les administrations, merci de vous rendre sur le portail chorus.

En vous remerciant de votre fidélité, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Cliente, Cher Client, nos meilleures salutations.

Votre Service Relation Clients

Référence Client : 10018560
RENOUVELLEMENT N° 14764289
Convention arrivant à échéance n° 672279
Date d'effet : 1/6/2023

Votre correspondant(e)
Service Relation Client
Tél. 09 70 25 00 00

ECOPASS 3 ou 5 ans

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ MEDIUM ET GRANDES BOUTEILLES

Entre Air Liquide France Industrie,
Ci-après désigné par ALFI

et
MAIRIE D'ANCENIS
PLACE FOCH
44150 ANCENIS

Ci-après dénommé le CLIENT

LES CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ FIGURANT AU VERSO FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE CONVENTION

- A compter du 1/6/2023, ALFI met à disposition du client pour une durée initiale de 3 ans les emballages dont le nombre et la gamme de gaz sont définis ci-dessous.
En contrepartie, le Client verse, à réception de facture de la présente convention et à titre de location, le montant indiqué ci-dessous.
- Cette convention sera automatiquement renouvelée pour des durées identiques à la durée initiale, au tarif en vigueur au moment du renouvellement, sauf en cas de résiliation par Tune des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois mois (3) avant l'expiration de la période initiale ou Tune de ses périodes de reconduction. Préalablement à ces trois mois (3), Air Liquide France Industrie communique au client le montant de la location pour le renouvellement.
- Le Client peut à tout moment échanger les emballages de ALFI contre un nombre identique d'emballages de ALFI dans la même gamme d'emballages. En cas de changement de gamme d'emballages, un nouveau contrat sera établi.
- Toute la maintenance comme la peinture, l'étiquetage et la ré épreuve périodique est réalisée par ALFI conformément aux règlements applicables pour permettre au Client l'utilisation d'emballages ALFI en toute sécurité.
- Les emballages et les gaz qu'ils peuvent contenir (ci-après désignés par "produits") sont enlevés chez les distributeurs.

Libellé Gamme	Code	Nombre d'emballages	Montant de la location TTC	
			par emballage	Total TTC
Location bouteille de gaz gamme CLASSIC	RR0A106	2	237,95 €	475,90

NOS COORDONNEES BANCAIRES :
AIR LIQUIDE EntrepArtisanRéseau
BNP PARIBAS PARIS-ETOILE ENTREPRISES
30004 01328 0010087326 04

Total : 475,90

Fait le
Signatures
Pour le CLIENT

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE
CS 70219
69808 SAINT PRIEST CEDEX
Pour ALFI



Référence Client : 10018560
RENOUVELLEMENT N° 14764289
Convention arrivant à échéance n° 672279
Date d'effet : 1/6/2023

Votre correspondant(e)
Service Relation Client
Tél. 09 70 25 00 00

ECOPASS 3 ou 5 ans

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ MEDIUM ET GRANDES BOUTEILLES

Entre Air Liquide France Industrie,
Ci-après désigné par ALFI

et
MAIRIE D'ANCENIS
PLACE FOCH
44150 ANCENIS

Ci-après dénommé le CLIENT

LES CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ FIGURANT AU VERSO FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE CONVENTION

- A compter du 1/6/2023, ALFI met à disposition du client pour une durée initiale de 3 ans les emballages dont le nombre et la gamme de gaz sont définis ci-dessous.
En contrepartie, le Client verse, à réception de facture de la présente convention et à titre de location, le montant indiqué ci-dessous.
- Cette convention sera automatiquement renouvelée pour des durées identiques à la durée initiale, au tarif en vigueur au moment du renouvellement, sauf en cas de résiliation par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois mois (3) avant l'expiration de la période initiale ou l'une de ses périodes de reconduction. Préalablement à ces trois mois (3), Air Liquide France Industrie communique au client le montant de la location pour le renouvellement.
- Le Client peut à tout moment échanger les emballages de ALFI contre un nombre identique d'emballages de ALFI dans la même gamme d'emballages. En cas de changement de gamme d'emballages, un nouveau contrat sera établi.
- Toute la maintenance comme la peinture, l'étiquetage et la ré-épreuve périodique est réalisée par ALFI conformément aux règlements applicables pour permettre au Client l'utilisation d'emballages ALFI en toute sécurité.
- Les emballages et les gaz qu'ils peuvent contenir (ci-après désignés par "produits") sont enlevés chez les distributeurs.

Libellé Gamme	Code	Nombre d'emballages	Montant de la location TTC	
			par emballage	Total TTC
Location bouteille de gaz gamme CLASSIC	RR0A106	2	237,95 €	475,90

NOS COORDONNEES BANCAIRES :
AIR LIQUIDE EntrepArtisanRéseau
BNP PARIBAS PARIS-ETOILE ENTREPRISES
30004 01328 0010087326 04

Total : 475,90

Fait le
Signatures
Pour le CLIENT

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE
CS 70219
69808 SAINT PRIEST CEDEX
Pour ALFI



Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230302-038DEC2023-AU
Reçu le 09/03/2023